



CCAS DE COURNONTERRAL

NOTE SYNTHETIQUE / COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conformément à l'article L.2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le budget du centre Communal d'Action Sociale (CCAS), comme celui d'une commune, se présente en deux parties distinctes, **une section de fonctionnement** et **une section d'investissement**.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière du CCAS, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine du CCAS

RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 PAR SECTION :

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Dépenses	1 076,11 €	81 609.12 €
Recettes	0 €	94 507,76 €
Résultat/soldes	-1 076,11€	12 898,64 €

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Dépenses	Réalisé 2022
Total des dépenses de fonctionnement	81 609,12 €

Dépenses Désignation	Réalisé 2022
Carburant	781 €
Contrats de prestation de services (repas du portage)	54 361 €
Matériel roulant (entretien du véhicule CCAS nécessaire au portage des repas et autres missions)	697 €
Assurances	1310 €
Fêtes et cérémonies	12 954 €
Taxe foncière (bâtiment de la Poste)	4605 €
Autres charges de gestion courante dont aides à la personne	2602 €
Autres services extérieurs (spectacle sensibilisation handicap)	1000 €
Subvention aux associations (Ligue contre le cancer 34)	500 €
Autres charges à caractère général	2 795 €

Concernant l'aide à la personne, le suivi statistique permet de constater que sur l'exercice 2022 **47 aides ont été accordées dont 37 bons alimentaires pour un montant de 4050,23 euros**. Les bons alimentaires peuvent être utilisés en plusieurs fois au rythme des bénéficiaires (ils couvrent environ deux mois de nourriture pour le foyer concerné) et ils ne sont facturés que tous les 3 mois environ et seulement s'ils sont entièrement utilisés. D'où l'écart entre ce qui est attribué par le CCAS et les résultats comptables, écart récurrent chaque année mais variable selon l'usage des bons par les bénéficiaires et le rythme de facturation.

Le compte administratif présente une hausse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2021 (67 507,46 €) soit une hausse d'environ 20 % qui s'explique principalement par le coût des repas s'élevant à 54 361 € pour 2022 contre 36 031 € en 2021, alors que d'autres dépenses ont baissé tels les fêtes et cérémonies 12 954,96 en 2022 contre 16 932 € en 2021.

RECETTES

Recettes	Réalisé 2022
Total des recettes de fonctionnement *	94 507,76€

*Hors résultat de fonctionnement reporté

Les recettes sont constituées par :

Recettes Désignation	Réalisé 2022
Dotation de la commune	10 000 €
Produits de gestion courante (portage des repas)	49 201 €
Revenus des immeubles (Immeuble La Poste)	22 996 €
Concessions funéraires (une partie est reversée au CCAS) :	1 433 €
Participation APA Département (Aide aux repas)	10 878 €

L'augmentation du nombre de portage de repas se poursuit impactant les dépenses comme les recettes, toutefois moins forte que la progression observée de 2020 à 2021 impactées par la pandémie.

De 2020 à 2021 + 31% environ (2020 : 32 551 €)

De 2021 à 2022 : + 15% environ (2021 : 42 796 €)

Les recettes totales du portage de repas s'élèvent à 49 201 € plus 10 878 € (APA - Allocation Personnalisée d'Autonomie) soit 60 079 €.

Concernant les concessions, 1/3 des recettes des cessions de concessions funéraires est affecté au CCAS). Une augmentation de + 150 % avait été constatée en 2021 par rapport à 2020 dont le montant (2 454 euros) était exceptionnellement bas. La recette de 2021 se rapprochait de celles de 2018 et 2019. Mais celle de 2022 s'avère très basse, ce résultat est proportionnel aux ventes réalisées sur l'année.

Cependant il faudra toutefois prévoir en recette un montant supérieur car la vente de concessions est en nette progression en ce début 2023.

Le reste des dépenses est relativement stable.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

L'excédent de clôture de fonctionnement 2022 s'élève à 138 168,90 € pour un besoin de financement de 72,77 €.

Le résultat de fonctionnement reporté est donc de 138 096,13

2 SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES

Dépenses	2022
Total des dépenses d'investissement	1076 €
Recettes	2022
Total des recettes d'investissement	0€

Les dépenses d'investissement 2022 correspondent à l'acquisition des conteneurs pour équiper le véhicule dédié au portage des repas. Cette dépense n'avait pas été budgétisée car le Budget primitif 2022 prévoyait le coût global de l'acquisition d'un véhicule frigorifique pour le transport des repas (45 000 €). Les prospections ont permis au CCAS de s'orienter sur une autre solution avec financement publicitaire donc un coût moindre (6 500 €) pour l'exercice 2023. Dans l'attente de cette acquisition spécifique, le CCAS a procédé à l'acquisition des conteneurs courant 2022 pour garantir un bon fonctionnement du service.

CONCLUSION

Le compte administratif 2022 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années, et de développer l'action en faveur des publics les plus fragiles.